Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée BAR-TH-118,
définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur.

A/ BAR-TH-118 (v. A14.1) : Mise en place, sur un système de chauffage existant (collectif ou individuel), d'un équipement ayant la fonction de programmation d'intermittence (thermostat programmable)

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : ……
Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : ……
Référence de la facture : ……
*Pour les personnes morales : nom du site des travaux ou nom de la copropriété : ……
*Adresse des travaux : ……
Complément d'adresse : ……
*Code postal : ……
*Ville : ……

*Bâtiment résidentiel existant depuis plus de 2 ans à la date d'engagement de l'opération : ◻ OUI ◻ NON
*Type de logement : ◻ Maison individuelle ◻ Appartement
*Énergie de chauffage : ◻ Électricité ◻ Combustible

A ne remplir que si le logement est un appartement avec chauffage par combustible :
*Mode de chauffage : ◻ Chauffage individuel ◻ Chauffage collectif ;
*Nombre d'appartements régulés par la programmation d'intermittence : ……

A ne remplir que si le logement est une maison individuelle :
*Surface chauffée par le système de chauffage sur lequel est installé le programmateur (m^2) : ……

*L'équipement de régulation est installé sur un système de chauffage existant depuis plus de 2 ans : ◻ OUI ◻ NON
L'équipement possède les fonctions de programmation d'intermittence au sens de la norme EN-12098-5.

A ne remplir que si les marque et référence de l'équipement ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :
*Marque : ……
*Référence : ……